

REFLEXIONS SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE LA FRANCE (1789-1914)

L'origine de ces réflexions est une des questions posées aux professeurs français pour la préparation du numéro des *Cahiers Pédagogiques* consacré à l'enseignement de l'histoire. Cette question avait, à notre avis, le mérite de soulever un problème fondamental : celui de la conciliation du choix, nécessaire dans toute pédagogie, avec la continuité sans laquelle il ne saurait y avoir d'histoire. Au lieu d'envisager ce problème sous des aspects généraux, nous avons cru préférable d'y réfléchir à propos d'un cas particulier : celui de la France contemporaine, de 1789 à 1914.

La raison du choix de ce cas est simple : c'est l'expérience. En effet, l'enseignement de l'histoire contemporaine de la France, tant dans les classes du Second Degré qu'en Première Supérieure, nous a souvent posé — et nous pose toujours — de nombreux problèmes, qui sont ceux du choix et de la continuité. Nous allons essayer de poser ces problèmes et d'y proposer des solutions. Nous avons limité notre réflexion à la date finale de 1914 parce que la première guerre mondiale rompt plus fortement la continuité dans la vie de la France que bien des changements de régime, à bien des égards tout au moins.

Qu'il soit toujours nécessaire de présenter isolément les régimes qui se sont succédé depuis 1789, cela ne nous paraît pas discutable. C'est d'abord ce qui justifie la date de 1789 comme point de départ de la France contemporaine. C'est aussi parce que les changements de régime constituent le fait le plus apparent de notre histoire pendant le XIX^e siècle et qu'il faut tout de même bien fixer dans la mémoire de nos élèves des points de repère à travers le temps. Qu'est-ce qui s'y prête donc mieux que des dates (mais oui !) et des personnages, ces deux éléments en quoi se concrétise d'abord un changement de régime politique ? Et enfin, et c'est l'essentiel, parce qu'un régime politique est une réalité. Chacun des régimes politiques que la France a connus de 1789 à 1914 a son originalité.

Mais comment enseigner l'histoire de chaque régime ? Il faut bien reconnaître que c'est là qu'est le piège. Faire un récit suivi et détaillé de tous les épisodes de la Révolution dans le cadre des Assemblées révolutionnaires, énumérer les uns après les autres les ministères de la Monarchie Constitutionnelle ou de la III^e République, suivre, après une page sommaire sur l'Empire autoritaire, les moindres détails qui

annoncent l'Empire libéral (sans le réaliser) depuis 1860, voilà qui risque de prendre beaucoup de temps et d'ennuyer nos élèves sans aucune profit reconnaissons-le franchement. C'est là qu'il faut choisir.

Le choix consistera à déterminer ce qui fait l'originalité de chaque régime : un type d'institution, l'homme ou les hommes qui gouvernent, l'adhésion de la nation ou d'un courant d'opinion, l'œuvre accomplie, les relations entre cette dernière et tout ce qui précède. Pour l'œuvre, on ne retiendra que ce qu'il y eut de durable dans la formation de la France moderne, formation à laquelle tous les régimes ont apporté leur contribution.

Pour donner plus de précision à notre pensée, nous indiquerons ici quelques points sur lesquels l'enseignement de l'histoire de la France de 1789 à 1914 devrait à notre avis insister au détriment d'autres. La Révolution peut être présentée comme étant essentiellement une libération de l'énergie nationale. La Révolution c'est avant tout, dans un débordement confus et sanglant d'idées, de sentiments et d'intérêts, « la Grande Nation » qui veut se gouverner, s'administrer, régir elle-même ses affaires privées et publiques, libérer les autres et finalement les conquérir. Ce n'est pas seulement la bourgeoisie, car les soldats de l'An II, Hoche et Bonaparte sont tout autant la Révolution et la font tout autant que les législateurs des Assemblées, et ils ne sont pas des bourgeois. Dans l'histoire intérieure de la France de 1800 à 1814, ce qui compte c'est Napoléon remettant en ordre la nation par la construction de l'Etat moderne, fonctionnant dans un découpage du territoire qui convenait au temps de la marche et de la diligence. La Monarchie Constitutionnelle a apporté la première pratique du régime parlementaire. Dans ce cadre institutionnel, les notables orléanistes, sous l'impulsion de Guizot, ont accompli une œuvre de progrès intellectuel et matériel, mais à un rythme lent. Ce qui reste de 1848, c'est le suffrage universel. Puis la nation est mobilisée par Napoléon III qui, d'une poigne autoritaire, oriente la France dans la voie de l'économie moderne. Le 2 décembre est « un coup d'Etat industriel » (L. Girard). Pourquoi donc séparer de l'étude de l'Empire autoritaire celle de la modernisation de l'économie ? Quant à la III^e République, elle est sans doute celle de Gambetta, de Jules Ferry, de Clémenceau, à défaut d'être celle de Jaurès, la République des députés, des Camarades et des Comités. Mais elle est avant tout « la République ». Quel manuel présentera donc enfin le portrait de cette République qui fut seule à recevoir un prénom, qui était une personne incarnée en trente-six mille statues, qui apporta aux Français l'école laïque, gratuite et obligatoire et fit d'eux les soldats qui, pendant quatre ans, luttèrent pour reprendre les provinces perdues ? Ce ne sont là que vues sans doute très simplifiées, mais qui pourraient servir à présenter chacun des régimes dans la succession desquels se divise l'histoire de la France pendant un bon siècle.

Mais s'en tenir au découpage de l'histoire de la France dans le

cadre des régimes politiques ne risque-t-il pas de laisser ignorer la continuité de la France pendant tout le XIX^e siècle ? C'est, il nous semble, le danger dans lequel tombe notre enseignement si l'on s'en réfère aux manuels en usage et au découpage établi par les programmes eux-mêmes. Une telle histoire donne l'impression qu'il y a eu au moins sept Frances différentes : celle de la Révolution, de Napoléon, de la Restauration, de la Monarchie de Juillet, de la Seconde République, du Second Empire et de la III^e République, qui n'ont absolument rien de commun avec la France d'Ancien Régime. Rien n'est si contraire à la réalité. Il faudrait évidemment écrire un livre pour le montrer. Nous allons pourtant essayer de justifier rapidement notre point de vue, ce qui reviendra à dire en quoi l'enseignement de l'histoire de la France de 1789 à 1914 devrait montrer la continuité de la France pendant cette période.

Tout d'abord, si importants que soient les changements apportés par la Révolution, celle-ci n'a pas fait table rase. Elle a conservé un acquis fondamental qui s'appelle tout simplement la France, laquelle en tant que territoire et que peuple était constituée. Si la France avait été « un agrégat inconstitué de peuples désunis », elle n'aurait pas existé. De plus, considérons globalement la nouvelle organisation de la France telle qu'elle résulte de ce qu'il y eut de durable dans l'œuvre de la Révolution et de Napoléon. Combien elle se rattache à ce qui existait sous l'Ancien Régime ! Dans les mêmes bâtiments, souvent avec les mêmes hommes, on met en place des institutions nouvelles ou dont le nom n'a fait que changer, le tout dans un nouveau découpage de la France. Ainsi la justice est rendue dans les mêmes bâtiments et avec les mêmes hommes que dans le passé. Ainsi l'administration locale se fait-elle dans les anciens chefs-lieux des généralités ou des subdivisions et avec le même personnel. La bureaucratie fait la continuité de la France. Ainsi les lycées s'installent dans les anciens collèges religieux avec les mêmes programmes et souvent, au début, avec le même personnel qui a changé de tenue. On pourrait continuer cette démonstration à propos des Grandes Ordonnances royales passées dans la justice nouvelle, de ce que la législation civile nouvelle a gardé des anciennes lois et coutumes, de ce que le Conseil d'Etat a gardé du Conseil du Roi. Entre 1789 et 1814, on n'a pas créé une France *ex nihilo*. Pourquoi ne pas le dire ? Cela n'enlèverait rien à la valeur de l'œuvre nouvelle.

Ensuite, pendant tout le XIX^e siècle, à travers les différents régimes, il y a une continuité réelle. Ce qui continue, c'est la France des fondateurs. Comment la France eût-elle donc résisté à tant de changements de régimes si chaque fois elle avait changé elle-même ? Ce qui demeure, c'est toujours et d'abord le territoire. C'est la population de la France, dont l'évolution sociale ne suit guère le rythme des changements politiques. Que représentent, dans la démographie et la société, 1814, 1830, le 4 septembre 1870 ? Ce qui continue aussi, c'est la nation, en tant que volonté des Français de vivre ensemble, en

tant que conscience commune de tous les Français, la grande étape dans l'excitation du sentiment national, c'est la guerre de 1870. Ce qui continue enfin, c'est l'organisation de la France.

Une des raisons essentielles pour lesquelles la France ne s'était pas décomposée, à la suite des différentes révolutions du XIX^e siècle, comme en 1789, c'est que Napoléon lui avait donné une solide organisation, c'est qu'il y avait maintenant un Etat. Et tous les régimes successifs ont eux-mêmes gardé l'Etat centralisé, ont accru sa puissance et ses attributions. Quel que soit le régime, l'Etat administre, fait la police, juge, dirige les Travaux Publics, enseigne, conserve notre patrimoine culturel, et même contrôle les cultes pendant un siècle. Afin de mieux remplir son rôle, il se donne un personnel qualifié en créant des grandes écoles pour le former, et en cela il continue l'œuvre commencée sous Louis XV et Louis XVI. C'est au milieu du XVIII^e siècle qu'a commencé et tout au long du XIX^e siècle qu'a continué l'adaptation des services de l'Etat à l'âge de la Science et de la technique. Il y a bien une remarquable continuité dans l'organisation et dans l'œuvre de l'Etat. Et il faudrait le montrer au moins sur quelques points particuliers qui intéressent au plus près la vie des Français, plus peut-être que les changements de constitutions. Nous analysons celle-ci en long et en large, mais nous ne disons pas à nos élèves que les Français ont gardé les mêmes impôts pendant un siècle, ni qu'ils ont conservé, sous des noms différents, la même monnaie pendant deux siècles, puisque le franc de germinal avait à peu près la même valeur que la livre définie par l'ordonnance de 1726. Voilà des aspects de l'action de la puissance publique dans la vie des Français qui mériteraient d'être soulignés.

Et cette vie publique, d'après notre enseignement, on a l'impression qu'elle se déroule uniquement dans le cadre national. Mais les cadres de l'administration locale sont pourtant eux aussi une réalité. Une fois qu'on a dit que les départements avaient été créés par la Constituante et que Napoléon mit à leur tête des préfets, on n'en parle plus. Chose curieuse, alors que, au niveau de la recherche, l'histoire « se départementalise » de plus en plus (et presque trop), le département est absent de l'enseignement de l'histoire. On aimerait pourtant le voir prendre vie par la combinaison de l'action de l'Etat avec celle des Conseils généraux, à partir du moment où ils furent élus (1833). La commune elle aussi disparaît dès qu'on a évoqué son institution par la Constituante.

Enfin, et pour nous limiter, nous évoquerons ici un dernier aspect dans lequel il y a une remarquable continuité depuis l'Ancien Régime compris jusqu'à 1914 : c'est le rôle de Paris dans la vie française. Il ne suffit plus de parler des changements apportés dans l'aspect matériel de Paris par Haussmann. Il faudrait aussi montrer comment par la centralisation et la concentration des affaires publiques et privées et

par l'absorption d'une population venue de la province, Paris crée « le désert français ».

Tels sont certains des aspects de la continuité de la France sur lesquels, notre enseignement fait le silence, ou presque, et du même coup, ne donne pas à nos élèves une idée de ce que fut réellement la France.

Au terme de cet article, nous attendons une critique (entre autres) : celle de faire trop grande la place de l'histoire de la France. Dans les perspectives actuelles, on a plutôt tendance à envisager l'histoire sous d'autres angles beaucoup plus vastes que le cadre national : les communautés continentales ou idéologiques les civilisations, l'humanité. Nous ne nions pas la valeur et l'intérêt de ces nations. Mais nous pensons que l'histoire doit d'abord montrer ce qui était la réalité à l'époque dont elle parle et pour cela l'historien ne doit pas trop se laisser influencer par les préoccupations, les idéologies et même simplement les modes de son temps. Or, au XIX^e siècle, la France était une réalité. L'enseigner ce n'est ni servir une politique nationaliste ni se refuser à ouvrir son propre esprit sur des nouveautés. C'est permettre de comprendre une époque en la présentant telle qu'elle fut. En osant enseigner encore l'histoire de France, nous serons fidèles à une grande tradition, celle illustrée jadis par Ernest Lavisse et combien d'autres, dont les travaux honorent toujours l'Université française. Il suffira de faire bénéficier notre enseignement des travaux qui, depuis, ont enrichi notre connaissance de la France au XIX^e siècle.

Paul COURTIER,
Agréé de l'Université,
Professeur de Première Supérieure,
Lycée Henri-Poincaré, Nancy.